

# Préserver notre patrimoine naturel. « L'Adour » en exemple.

Préserver notre patrimoine naturel. « L'Adour » en exemple.  
Préserver notre patrimoine naturel. « L'Adour » en exemple.

Natura 2000 « L'Adour » a pour ambition de préserver la biodiversité caractéristique des bords de l'Adour. Voici quelques précisions sur cette démarche.

Afin de réaliser un ambitieux réseau de sites écologiques destinés à préserver la diversité biologique et valoriser le patrimoine naturel de nos territoires, l'Europe a constitué un réseau "Natura 2000" reposant sur deux Directives :

- Directive « Oiseaux » ;
- Directive « Habitats Faune Flore ».

Le site « L'Adour » a été retenu pour intégrer le réseau "Natura 2000" où seule la Directive « Habitats » s'applique.

Son objectif est de promouvoir la conservation des habitats naturels et des espèces communautaires, dans le respect des exigences économiques, sociales et culturelles.

Afin d'en connaître davantage sur cette démarche et comprendre les enjeux de ce site, deux permanences seront assurées par l'animatrice du site :

- Le mercredi 10 mars, de 8h à 12h et de 13h à 17h30 dans les locaux de la mairie de Saint-Vincent-de-Paul. Les habitants des communes de Dax, Candresse, Yzosse, Téthieu et Saint-Vincent-de-Paul sont invités à la rencontrer ce jour là.
- Le mercredi 17 mars, de 9h à 12h et de 14h à 17h30 dans les locaux de la mairie d'Angoumé. Les habitants des communes de Saint-Paul-lès-Dax, Angoumé, Tercis-les-Bains, Rivière-Saas-et-Gourby, Méès et Siest sont invités à la rencontrer ce jour là.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter l'animatrice du site, Gwennaëlle DANIEL, au 05.58.46.18.70 ou par mail à [natura.adouraval@institution-adour.fr](mailto:natura.adouraval@institution-adour.fr), ou aller sur le site Internet de l'Institution Adour : [www.natura2000-adour.fr](http://www.natura2000-adour.fr)

Non

